

DATE DE PUBLICATION : 1^{er} décembre 2015

Le directeur des Opérations de marché

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 1^{er} novembre 2015 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, directeur général des Opérations, le 6 novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Marie-Laure BARUT-ETHERINGTON, chef du service de Gestion des réserves de change, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Priscille SCHMITZ, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion des réserves de change.

Délégation permanente est donnée à M. Elie LEWI, chef du service de Suivi et d'Animation des marchés, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Franck AUBERGER, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Suivi et d'Animation des marchés.

Délégation permanente est donnée à M. Pierre-François WEBER, chef du service de Mise en œuvre de la politique monétaire, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Thomas ROS, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Mise en œuvre de la politique monétaire.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Sophie PEREZ, chef du service de la Clientèle institutionnelle internationale, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Laurent LECOMTE, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Clientèle institutionnelle internationale.

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Pierre VAJOU, responsable de la Cellule informatique de la salle des marchés, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la Cellule informatique de la salle des marchés.

Fait à Paris, le 19 novembre 2015

Alexandre GAUTIER